

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs des différentes consultations qui sont proposées au centre Pierre Janet pour l'année 2017 sont fixés conformément à l'annexe jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du Centre Pierre Janet et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 14 février 2017



Pierre MUTZENHARDT

45 minutes	Classique	Distance	Domicile Lieu de travail
Générale			
Santé			
Souffrance au travail	65 €	65 €	90 €
Psycho-traumatologie	x		
Sexologie			
Couple/Famille (1h)	80 €	Sans objet	105 €
Coaching/ Psychologie Positive	110 €	110 €	140 €
Situation aigue (groupe - 3h)	650 €	Sans objet	690 €
Neurologie			
Bilan psychotechnique enfant (forfait)	350 €	Sans objet	Sans objet
Bilan psychotechnique adulte (forfait)	450 €	Sans objet	Sans objet
Supervision individuelle (1h)	150€/personne	Sans objet	170€/personne
Supervision de groupe (1h)	Sans objet	Sans objet	250 €